

CAPZA

Compte-rendu de la politique d'engagement actionnarial

August 2, 2023

PARIS | MUNICH | MADRID | MILAN | AMSTERDAM

Le présent rapport a pour objectif de présenter un compte-rendu de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial de CAPZA auprès des sociétés financées pour le compte de ses investisseurs pendant l'année 2022.

1. Le suivi de la stratégie et de l'impact social, environnemental et du gouvernement d'entreprise

Avant d'investir dans une participation, les équipes d'investissement ont systématiquement évalué les performances financières des sociétés cibles. Cette étape passe par la réalisation de due diligences (financières, juridiques, stratégiques...) ainsi que par des contacts approfondis avec le management des sociétés cibles. CAPZA s'attache au même titre à l'impact social, environnemental et de gouvernance d'entreprise (ESG) des sociétés en portefeuille. En plus d'une politique d'exclusion, la société de gestion a évalué les risques de durabilité et les incidences en matière de durabilité en amont des investissements réalisés par fonds.

Une fois l'investissement réalisé, un suivi régulier des performances financières et extra financières de chaque société en portefeuille a été effectué tout au long de la période de détention et a permis de définir des plans d'action avec les équipes de management. La société de gestion a défini ses processus objectifs en matière environnementale, sociale et de gouvernance dans sa politique. Ces documents sont publiés sur le site de la société de gestion <https://capza.co/fr/durabilite/>

2. Le dialogue avec les sociétés détenues

Le dialogue avec les sociétés en portefeuille a été réalisé par deux biais : d'une part via les organes de contrôle des sociétés (conseil d'administration, conseil de surveillance, assemblées), et d'autre part via un contact périodique avec les dirigeants et les (autres) actionnaires présents au tour de table le cas échéant.

Par ailleurs, CAPZA s'est efforcé d'initier et d'entretenir une démarche ESG avec le management des sociétés détenues afin de leur apporter de la valeur et les faire progresser sur leur performance extra financière. Selon la situation et la politique d'investissement du fonds, des objectifs ESG ont été formalisés au moment de la signature du contrat avec les entreprises.

3. L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions

La politique d'exercice des droits de vote établie par CAPZA est exercée dans l'intérêt exclusif des investisseurs.

CAPZA s'est efforcé de voter dans les sociétés pour lesquelles elle détient au travers des fonds gérés, une participation d'au moins 5% des droits de vote. Pour cela, les gérants qui suivent les dossiers ont eu la charge d'instruire et d'analyser les résolutions soumises aux Assemblées Générales (AG). Ils ont été à même de décider des votes à exercer exercés en participant aux assemblées générales, en votant par procuration ou par correspondance.

Voici le compte-rendu quantitatif de l'expression des votes pour les participations en capital de CAPZA :

	Nombre de résolutions	Approbation de l'ensemble des résolutions	Opposition à une partie des résolutions	Opposition à la totalité des résolution
Equilibre des pouvoirs	15	7	0	0
Répartition de la valeur	19	17	0	0
Transparence de l'information	14	6	0	0
Structure financière	37	15	0	0
Amendement de statuts	7	4	0	0
Fonctionnement et formalités de l'AG	24	15	0	0
ESG-climat	0	0	0	0
Total	116	64	0	0

4. La coopération avec les autres actionnaires et autres parties prenantes

Au cours de l'année 2022, CAPZA a régulièrement échangé avec l'ensemble des parties prenantes (actionnaires, auditeurs, management de la société en portefeuille etc.), notamment au travers des organes de gouvernance ou des assemblées générales, et a pu être amené à réaliser des pactes d'actionnaires afin de solidifier sa position et assurer le développement de la société.

CAPZA a également contribué à l'amélioration des bonnes pratiques au sein du capital investissement. CAPZA est d'ailleurs signataire des PRI, de l'initiative climat international ainsi que de la charte de la diversité visant à promouvoir l'égalité femme-homme.

5. La prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement.

Le Code éthique présente le dispositif en œuvre au sein CAPZA en matière de prévention et gestion des conflits d'intérêts. Il est disponible sur le site internet.

Aucun conflit d'intérêts avéré n'est survenu sur la période considérée.